



---

**M<sup>e</sup> MAGALI FOURNIER, NOUVELLE BÂTONNIÈRE DE MONTRÉAL  
FIN PRÊTE POUR UNE ANNÉE DE GRANDS CHANGEMENTS**

---

*Pour diffusion immédiate*

Montréal, le 12 mai 2015 – C'est le 6 mai dernier que se tenait l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal, au cours de laquelle **M<sup>e</sup> Magali Fournier** a été élue bâtonnière de Montréal pour l'année 2015-2016.

Avant de passer officiellement le « bâton » à sa successeuse, le bâtonnier sortant, **M<sup>e</sup> Greg Moore**, a fait le bilan de son année à la tête du Barreau de Montréal, après quoi il a remis à **M<sup>e</sup> Ian Solloway** le Mérite du Barreau de Montréal, distinction décernée pour souligner un apport considérable au Barreau de Montréal et à ses activités.

**Bâtonniers de père en fille**

M<sup>e</sup> Fournier est le 150<sup>e</sup> bâtonnier de Montréal et la 6<sup>e</sup> femme à occuper cette fonction, mais surtout, pour la première fois de l'histoire du Barreau de Montréal, la fonction aura été occupée par le père et sa fille. En effet, M<sup>e</sup> Pierre Fournier, qui fut bâtonnier de Montréal en 1997-1998, était particulièrement fier de voir sa fille prendre les rênes de la section 18 ans après son passage.

Diplômé en droit de l'Université d'Ottawa, M<sup>e</sup> Magali Fournier a été admise au Barreau du Québec en 1996. Elle s'est jointe au cabinet Brouillette en 2011, où elle pratique dans des domaines de droit diversifiés, allant du litige civil et commercial au litige de propriété intellectuelle.

**Renaissance**

Avec l'arrivée du nouveau Code de procédure civile, du nouveau Code de déontologie des avocats et de la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec, la bâtonnière a choisi d'inscrire son bâtonnat sous le signe de la renaissance. Elle entend poursuivre les projets mis en place par ses prédécesseurs, mais en cette année de grands changements, quatre dossiers retiendront plus particulièrement son attention.

**Nouveau Code de procédure civile**

Plusieurs comités travaillent déjà à la transition vers le nouveau Code de procédure civile. Son entrée en vigueur, vraisemblablement en janvier 2016, offre une excellente opportunité de développer de nouveaux outils qui favoriseront l'accès à la justice. À l'instar de son prédécesseur, la bâtonnière fait de la traduction anglaise une priorité. « Les deux langues ayant la même force de loi, il est à l'avantage de tous que la loi dise la même chose dans les deux langues. Il en va, non seulement de l'accès à la justice en langue anglaise, mais aussi et surtout, de l'accès à la justice tout court » rappelle-t-elle.

## **Nouveau code de déontologie**

Le nouveau code de déontologie des avocats s'inscrit dans cette même mouvance visant à changer la perception du système de justice et du rôle des avocats. Plusieurs publications du Barreau de Montréal devront être révisées pour tenir compte de cette nouvelle législation.

## **Nouvelle gouvernance**

Le Barreau du Québec aura très bientôt une nouvelle gouvernance. Comme le bâtonnier de Montréal portait deux chapeaux, celui de bâtonnier de Montréal et de membre du Conseil d'administration du Barreau du Québec, il se retrouvait parfois dans une position très difficile, notamment lorsque le Barreau du Québec adoptait une position différente de celle de la section de Montréal. « Nous n'aurons plus ce problème éthique, puisque nous n'aurons plus à supporter les décisions prises par le Barreau du Québec comme si nous les avions prises nous-mêmes. Ça ne veut pas dire que nous ne supporterons pas leurs positions, mais nous aurons les coudées franches pour avoir les nôtres », précise la bâtonnière, qui ajoute que les bâtonniers de section gagneront ainsi en temps, vu le nombre considérable d'heures qui étaient consacrées au Barreau du Québec. Elle entend donc recadrer le rôle du bâtonnier de Montréal et se concentrer sur la recherche de solutions aux problématiques propres à la section en collaboration, espère-t-elle, avec la Ville de Montréal et divers organismes locaux qui ont à cœur l'intérêt des justiciables montréalais.

## **Technologies**

Enfin, le système de justice québécois ayant au moins 15 ans de retard au chapitre des technologies de l'information, M<sup>e</sup> Fournier entend mettre cette question sur sa table de travail. Elle déplore que le laboratoire de cyberjustice de Montréal, fort apprécié des collègues européens, soit si peu utilisé ici. Convaincue qu'il est possible de faire des petits miracles avec peu de moyens, la bâtonnière souhaite que le Barreau de Montréal s'implique dans la recherche de solutions pour, idéalement, rattraper le temps perdu.

**Composition du Conseil 2015-2016** – Outre la bâtonnière Fournier, le Conseil 2015-2016 sera composé de **M<sup>es</sup> Simon Tremblay** (premier conseiller), **Brian R. Mitchell** (trésorier), **Paul-Matthieu Grondin** (secrétaire), **Catherine Fugère-Lamarre** (représentant le Jeune Barreau de Montréal), **Nancy Cleman**, **Philippe Décary**, **Suzanne Gagné**, **Tibor Holländer**, **Alexandra Popa**, **Robin Schiller**, **Michel P. Synnott** et **Marie-France Veilleux**.

*Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe quelque 14 000 avocats. Il a pour mission de promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation et par une participation active à l'administration de la justice. D'autres renseignements sont disponibles sur le Web, au [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).*

### **SOURCE :**

Gislaine Dufault, directrice des communications  
Barreau de Montréal  
Téléphone : (514) 866-9392, poste 224  
[gdufault@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:gdufault@barreaudemontreal.qc.ca)